Nicolas Amaury

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1633

Né à Paris, le 1611

Mort à Paris (St Honoré), le 27 avril 1676

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

LE PÈRE

NICOLAS AMAURY

(1611-1676)

Sommaire. — Son pays. — Ses études. — Histoire mémorable d'un docteur qui avait deux bénéfices. — Son entrée à l'Oratoire. — L'origine des conférences entre les curés. — Il reçoit la prêtrise. — Il est employé aux missions. — Il va demeurer à l'institution de Lyon. — Son amour pour l'Écriture sainte. — Sa dévotion pour le sacerdoce. — Sa dévotion pour les vœux du baptême. — Son estime pour la Congrégation. — Sa mort, l'an 1676.

Le P. Nicolas Amaury était Parisien. Il a eu toute sa vie une candeur et une simplicité qui le rendaient aimable. Après avoir fait son cours de philosophie, il étudia pendant quelques années en Sorbonne. L'innocence de ses mœurs, jointe à la beauté de son visage et à la candeur de son esprit, le rendit le favori de ses maîtres. Il eut grand soin de cultiver leur amitié par son assiduité à l'étude et par une vie irréprochable.

Il lui arriva dans ce temps une chose qui mérite d'être rapportée, et qu'on lui a ouï dire plusieurs fois. Il avait un de ses professeurs de Sorbonne qui possédait deux bénéfices, et qui, à cela près, était un homme d'une piété

exemplaire, humble, modeste, dévot et zélé, d'une érudition profonde et d'une étendue d'esprit merveilleuse. Un jour, expliquant sa leçon, il tomba par hasard, ou de dessein prémédité, sur la question de la pluralité des bénéfices, et, se laissant emporter à l'ardeur de son zèle, il s'étendit beaucoup à en faire voir l'énormité. L'on peut dire qu'il épuisa cette matière; car il rapporta tout ce que l'on peut dire des Pères, de l'histoire ecclésiastique, des Conciles et du droit canon sur ce sujet, pour faire voir qu'on ne peut, sans péché mortel et sans une damnation manifeste, posséder en même temps deux bénéfices lorsque l'un des deux suffit pour l'honnête entretien du bénéficier. Tout son auditoire en aurait été pleinement convaincu, si quelques uns de ses écoliers n'avaient su que sa conduite condamnait sa doctrine, et qu'il parlait contre sa conscience en soutenant ce sentiment, puisqu'il avait actuellement deux bénéfices, plus que suffisants pour son entretien. Les plus spirituels en firent des railleries, et les autres, plus charitables, crurent que ce qu'on en disait était une pure calomnie. Les esprits furent partagés pendant quelques jours, et en firent le sujet de leurs entretiens et de leurs disputes : les uns assurant qu'il avait deux bénéfices, et les autres soutenant le contraire. Le jeune Amaury, qui conservait beaucoup de retour pour tous les témoignages d'affection que ce professeur avait pour lui, fut du sentiment des derniers, ne pouvant croire qu'une personne de ce mérite fût capable ni d'agir ni de parler contre sa conscience. Cependant, pour en être plus éclairci, il l'alla trouver, et, avec sa naïveté ordinaire, il lui demanda s'il était vrai qu'il eût deux bénéfices, comme quelques-uns le publiaient. Ce professeur, bien loin d'être choqué de cette proposition, qui aurait fait peine à tout autre, lui avoua que depuis longtemps il ressentait de grands et continuels remords de conscience

de ce que véritablement il en avait deux, dont l'un était plus que suffisant pour son entretien, mais qu'il n'avait pu encore jusqu'alors gagner son esprit de s'en défaire; que tout ce qu'il avait dit en classe était véritable; qu'il avait, en effet, parlé contre sa conscience, mais qu'il n'avait pas trahi son sentiment; qu'il lui conseillait, si jamais il avait un bénéfice, de n'en pas prendre un second qu'il ne se fût démis du premier; qu'il ne se fiât point à ses propres résolutions; qu'autrement il y serait trompé comme lui, et que, si peu qu'il les gardât tous deux, il ne pourrait plus s'en défaire. Il lui parla longtemps et avec beaucoup d'ouverture sur ce sujet, et à la fin il lui recommanda de prier Dieu pour lui.

Ce discours fit d'étranges impressions sur l'esprit de ce jeune homme. Il en fut occupé pendant plusieurs jours, y faisant de continuelles et sérieuses réflexions. Il ne pouvait comprendre qu'un si bel esprit se trompât si lourdement, et qu'un homme d'une si grande piété pût demeurer dans un état qu'il croyait et qu'il enseignait même être mortel. Dans le temps que toutes ces pensées roulaient dans son esprit, Dieu lui fit connaître les dangers qu'il courait s'il restait dans le siècle parmi ses parents, et il se sentit intérieurement appelé à l'Oratoire. Le P. de Bérulle, qui en était le fondateur, vivait encore, et répandait dans Paris une grande odeur de piété. Plusieurs docteurs de Sorbonne s'étaient retirés, sous sa conduite, dans la Congrégation qu'il avait fondée, qui n'étaient pas moins recommandables par la sainteté de leur vie que par leur doctrine, et qui rendaient en plusieurs diocèses de grands services à l'Église. Le zèle et la piété étaient en faveur au milieu d'eux, et tout le monde les admirait comme des modèles accomplis de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques. Nicolas Amaury fit une retraite de quelques jours à l'Oratoire, après laquelle il fut reçu

la même année que Dieu retira ce grand homme de ce monde pour le couronner dans le ciel d'une récompense éternelle [1].

Quelques années après son institution, on l'envoya demeurer dans la maison de Raray [2]. C'est en ce lieu qu'ont commencé les conférences ecclésiastiques des curés, qui depuis sont devenues si fameuses et si célèbres en France. Tant de livres savants qu'elles ont donnés au public en plusieurs diocèses méritent bien qu'on en rapporte ici toute l'origine. C'est un ancien usage dans l'Oratoire, qui, depuis son premier établissement, s'est toujours conservé avec soin jusqu'à présent, que dans les conversations qui se font après le repas on s'entretient ordinairement de l'Écriture sainte, de l'histoire ecclésiastique, des cas de conscience, ou des cérémonies de l'Église; qu'on y propose au moins trois questions ou trois cas, sur lesquels chacun dit son sentiment, et qu'on explique ensuite selon la doctrine des auteurs les mieux reçus dans l'Église. Le curé de la paroisse de Raray, qui était un parfait honnête homme, s'étant trouvé quelquefois en ces sortes de conversations, en fut si charmé qu'il ne put s'empêcher d'en parler à tous les confrères voisins, en des termes si avantageux qu'il leur inspira l'envie de s'y trouver avec lui. Ils y prirent tant de goût, qu'ils y assistèrent fort assidûment pendant plusieurs jours. Mgr de Meaux [3], dans le diocèse duquel est située la paroisse de Raray, en étant averti,

[1] En 1629. Dans le *Ménologe*, le P. Cloyseault dit, au contraire, que le P. Amaury entra à l'Oratoire en 1633, le 17 septembre. La précision de cette seconde date incline à croire que le P. Cloyseault fait ici erreur.

[2] Petit village de l'Oise, arrondissement de Senlis. La bulle d'union de ce prieuré à l'Oratoire date du 14 mars 1624. Ce fut une maison de repos. Malebranche affectionnait ce séjour.

[3] C'était alors Dominique Séguier (1637-1639).

voulut aussi s'y trouver. Il fut extrêmement édifié des entretiens qu'on tint en sa présence, et de l'ordre qu'on y observait. On avait commencé par proposer trois difficultés contenues dans un chapitre de saint Matthieu, et, après qu'on y eut répondu, le Confrère Amaury les expliqua fort au long; ensuite il proposa un article de la seconde leçon de saint Thomas, qu'il expliqua pareillement, après que deux ou trois de la compagnie eurent dit leur sentiment. Après cela, quatre autres proposèrent chacun un cas de conscience, dont on demanda à la plupart des assistants la décision. Le président, qui était le supérieur de la maison, dit le dernier son sentiment, et conclut par un entretien ou une conférence d'un bon quart d'heure sur un article du Rituel du diocèse. Cette conférence dura pour le moins deux ou trois heures; car, outre ce que nous venons de rapporter, on exerça encore les cérémonies du sacrement de Baptême. Mgr de Meaux pria le supérieur de continuer toujours la même chose. Mais plusieurs curés de la campagne lui représentèrent qu'il leur était impossible de s'y trouver tous les jours, tant à cause des fonctions de leur paroisse que de la distance des lieux et du mauvais état des chemins, surtout pendant l'hiver, et que d'ailleurs ils seraient extrêmement mortifiés, s'ils savaient que leurs confrères s'assemblassent pour les conférences, de ne pouvoir s'y trouver. Il ordonna donc, pour les contenter, qu'on ne s'assemblerait que deux fois par mois, à savoir, de quinze en quinze jours, et fit quelques autres règlements qui s'observent encore à présent. Il ne se contenta pas, dans le synode qu'il tint l'année suivante, d'en faire à tout son clergé un récit fort honorable, mais encore il recommanda à ses archiprêtres d'établir la même chose dans leurs districts. L'on vit en peu de temps un si grand fruit de ces sortes de conférences, que les évêques voisins les éta-

blirent dans leurs diocèses, entre autres ceux de Sens, de Châlons-sur-Marne, de Reims, de Beauvais et plusieurs autres, et insensiblement elles se sont répandues dans tous les diocèses du royaume, avec un profit merveilleux tant pour les ecclésiastiques que pour les peuples, surtout dans les lieux où on les fait avec l'ordre et la modestie qu'on pratiquait dans le commencement. De la campagne elles ont passé dans les villes les plus florissantes du royaume, où les curés recommandables par leur science aussi bien que par leur piété ont traité plusieurs sujets de la discipline avec une profondeur et une solidité qui ont édifié toute l'Église. Il est vrai que le grand saint Charles les avait établies autrefois dans son diocèse, comme on peut le voir dans sa vie et dans les Actes de la ville de Milan; mais elles étaient encore inconnues en France, et elles n'ont commencé que dans la paroisse de Raray, au diocèse de Meaux, de la manière que nous venons de rapporter.

Lorsque le Confrère Amaury eut l'âge que demandent les Canons pour les ordres sacrés, il les reçut avec des dispositions très saintes; et quelques mois après qu'il eut célébré la sainte Messe, il fut destiné pour l'emploi des missions. Cette fonction, toute pénible qu'elle est, lui fut très agréable, parce qu'elle favorisait son zèle et sa piété; et quoiqu'il fût d'une complexion très délicate, il ne laissa pas de s'y employer avec beaucoup de ferveur. Un jour, allant dans un village pour y prêcher, il rencontra sur son chemin une jeune bergère qui gardait un troupeau de moutons au coin d'un bois. Il s'arrêta pour lui faire quelques questions sur le catéchisme, auxquelles elle répondit très bien. Il l'exhorta à se confesser souvent, à prier Dieu tous les jours, le matin et le soir, et à réciter quelquefois pendant la journée son chapelet. Il lui demanda ensuite si elle en avait un. Elle répondit que oui.

Il demanda encore si elle le disait tous les jours; elle lui dit qu'elle l'avait souvent commencé, mais qu'elle ne pouvait jamais l'achever, et que depuis quelque temps elle ne disait en toute la journée que quatre ou cinq mots de son *Pater*. Ce bon Père, qui avait remarqué que cette fille était bien instruite, fut surpris de cette réponse, et, souhaitant d'en savoir la raison, il lui demanda ce qui l'empêchait de continuer ses prières : elle lui dit qu'on les lui avait apprises en français; qu'en les récitant elle pensait à ce qu'elle disait, et qu'elle en était tellement touchée, qu'elle demeurait des heures entières à répéter la même chose. Il fut porté d'une sainte curiosité de connaître la conduite de Dieu sur cette âme, et d'apprendre plus en détail la manière de son oraison. C'est pourquoi il la pria de dire comment elle faisait. Cette bergère, dans sa simplicité naturelle, lui dit : « Mon Père, je fais le « signe de la croix; ensuite je dis : *Notre Père, qui êtes « aux cieux*, et puis je pense que Dieu est mon Père, et « je dis en moi-même : Puisqu'il est mon Père, je dois « donc l'aimer, lui obéir et prendre garde de ne point « l'offenser. Il n'est pas seulement mon Père, il est notre « Père, le Père de tous les hommes; je dois donc les « honorer tous comme ses enfants, les aimer comme mes « frères, et les secourir comme mes semblables. *Qui êtes « dans les cieux :* Puisque mon Père fait sa demeure dans « les cieux, il faut donc y aller pour l'y voir; c'est donc ma « patrie; ce monde n'est donc qu'un exil; il ne faut pas « s'y attacher. » Enfin elle ajouta mille et mille autres réflexions aussi belles, dont ce bon Père fut si charmé, qu'il a avoué toute sa vie n'avoir jamais rien ouï dire de semblable. Il continua sa route, et tout le long du chemin il fut dans l'incertitude si Dieu, par une faveur particulière, dont il se jugeait très indigne, ne l'avait point honoré sous la figure de cette fille de la vision de quelque

sainte ou de quelque ange. Quand il fut arrivé au terme de son voyage, il était encore tellement rempli d'admiration, qu'il ne put demeurer un moment sans faire le récit de ce qui venait de lui arriver. Mais son admiration s'augmenta de beaucoup lorsque ceux à qui il en parlait témoignèrent n'en être point surpris, et lui dirent que ce qu'il croyait fort extraordinaire était très commun dans la paroisse voisine d'où était cette bergère : qu'il y avait un jeune curé, depuis trois ou quatre ans, qui était d'une piété extraordinaire, et qui s'appliquait avec un zèle merveilleux à l'instruction de son peuple; que toutes les fêtes il ne se contentait pas de leur faire le prône et le catéchisme comme dans les autres paroisses, mais qu'il avait encore coutume de faire la méditation de la manière dont cette bergère lui avait parlé, et qu'il y avait peu de personnes dans ce lieu qui ne se confessassent ou toutes les semaines ou du moins tous les mois. On lui dit la manière dont il conduisait sa paroisse, et tout le bien qu'il y faisait. Il en fut si charmé, que non seulement il en loua Dieu tout le jour, mais encore toute sa vie il a eu une dévotion particulière pour prier Dieu de donner de semblables curés à toutes les paroisses.

Le P. Amaury n'était pas d'une complexion assez robuste pour supporter longtemps les fatigues de la mission. C'est pourquoi on fut obligé de le retirer de cet emploi pour lui en donner un autre plus proportionné à ses forces. On l'envoya[1] à l'institution de Lyon, où il a demeuré plusieurs années. Il était d'une humeur gaie avec les confrères, leur parlant toujours de Dieu d'une manière agréable et honnête; il se plaisait beaucoup avec eux dans les promenades et dans les conversations, leur faisant des questions spirituelles, et leur rapportant cer-

[1] Le 24 septembre 1648. (Archiv. nat., MM. 576.)

taines histoires édifiantes qui étaient arrivées aux premiers Pères de la Congrégation.

Il avait un grand amour pour l'Écriture sainte : il la lisait toujours à genoux et la tête découverte. Il en faisait son étude principale et presque unique. Il portait sur lui, par respect, le Nouveau Testament, et quelquefois toute la Bible en un seul petit volume. Il disait que les premiers chrétiens n'avaient pas d'autre livre de méditation ni de théologie, et qu'ils n'en étaient pas moins saints et fervents; que si on l'étudiait bien on y trouverait tout ce qu'on peut souhaiter touchant la religion; que la multitude des livres nuisait plus qu'elle ne profitait, et que le grand mal de quantité d'ecclésiastiques venait de ce qu'ils la quittaient pour s'appliquer à une infinité de livres inutiles. Il en recommandait continuellement la lecture aux confrères, mais il voulait que ce fût en esprit d'oraison, avec humilité et avec foi. Il rapportait à ce sujet un certain passage de saint Augustin, qui demande les mêmes dispositions pour recevoir avec fruit la parole écrite de Dieu que la Parole incarnée.

Cette grande application à l'Écriture sainte le tenait dans une oraison ou application continuelle à Dieu : ce qui le rendait souvent abstrait dans ce qu'il faisait; car il paraissait quelquefois dans un si grand recueillement, qu'à peine entendait-il ce qu'on lui disait. Son cœur ensuite s'embrasait tellement de l'amour de Dieu, qu'élevant les yeux au ciel il produisait des aspirations si ferventes, qu'on l'aurait cru souvent extasié. Aussi n'approuvait-il point certains théologiens qui, pour donner trop à la volonté de l'homme, semblent diminuer d'autant le pouvoir et la force de la grâce de Jésus-Christ.

L'objet le plus sensible de sa dévotion était le sacerdoce de Jésus-Christ, notre divin Prêtre. Quand il pensait au souverain bonheur qu'il avait d'être élevé à cette haute

dignité, qui lui donnait de si grandes liaisons à Jésus-Christ et à Marie, qu'il devenait presque une même chose avec l'un ou l'autre, il se répandait en des louanges et en des actions de grâces qui le ravissaient quelquefois hors de lui-même. On ne pouvait le voir à l'autel dire la sainte Messe sans en être touché de dévotion. Il faisait cette action avec tant de recueillement et de modestie, qu'on en était charmé; aussi ne s'en approchait-il jamais qu'après une longue et fervente préparation. A l'époque des Quatre-Temps, il redoublait ses prières et ses mortifications pour demander à Dieu de saints prêtres pour l'Église, et il passait la plus grande partie de la matinée du samedi, auquel on faisait les ordres, devant le saint Sacrement pour prier à cette intention, ne croyant pas qu'il y eût d'affaire au monde plus importante que celle-là.

Il avait une sainte pratique qu'il conseillait même souvent aux autres, qui était de renouveler tous les ans les vœux du saint Baptême, le même jour qu'il avait été baptisé, en répétant trois fois ces paroles : *Abrenuntio Satanæ et omnibus operibus ejus, et omnibus pompis ejus, et adhæreo tibi, Christe, in æternum*[1] ! Il aurait souhaité que dans tous les diocèses on eût établi une fête et une cérémonie particulière pour ce sujet : et que chaque curé, dans sa paroisse, eût pris soin d'expliquer à son peuple le sens de ces paroles, et les obligations qu'elles renferment. « L'on fait tous les ans, disait-il, dans la « plupart des religions le renouvellement des vœux, et « cette cérémonie est très saintement établie, quoique « la première fois qu'on les fit on en eût une parfaite « connaissance, et qu'on s'y fût préparé même pendant « une année; au lieu que maintenant tout le monde fait

[1] Paroles du Rituel.

« les vœux du Baptême sans savoir ce qu'il fait et n'ayant « pas encore l'usage de la raison. Combien peu y a-t-il « à présent de personnes qui en sachent les obligations, « et faut-il s'étonner après cela si on n'a rien de chré- « tien que le nom, et si la plupart vivent comme des « païens! »

Il souhaitait aussi qu'en l'honneur de l'oblation que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST fit de lui-même à son Père dans le Temple de Jérusalem, lorsque la sainte Vierge le présenta le quarantième jour après sa naissance, les ecclésiastiques renouvelassent tous les ans, le même jour, leur consécration à Dieu par la profession cléricale, en répétant trois fois ces paroles après la bénédiction des cierges : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi*[1]. Il y trouvait un sens merveilleux, et il disait qu'elles contenaient en abrégé toutes leurs obligations, qui consistent à ne chercher que Dieu dans toutes leurs fonctions, et à n'avoir point d'autres prétentions en cette vie que de faire sa sainte volonté.

Il recommandait continuellement aux confrères et aux jeunes prêtres de l'Oratoire d'être fidèles à leur vocation, et de prendre ces paroles de saint Paul comme si elles n'étaient dites que pour eux : *Unusquisque maneat in ea vocatione in qua vocatus est*[2]. Il n'approuvait point ceux qui, sous prétexte d'une plus grande perfection, en sortaient pour entrer en quelque religion plus austère. Il croyait que c'était le plus souvent une illusion, une ruse et une tentation du malin esprit, qui par cet artifice leur faisait quitter l'état saint qu'ils avaient embrassé et leur donnait ensuite facilement du dégoût de celui où ils

1 Psalm. xv, 5.
2 I Cor. vii, 20.

étaient, en sorte qu'ils quittaient l'un et l'autre, et retournaient dans le siècle, où ils se relâchaient entièrement, comme il est arrivé à la plupart de ceux qui ont succombé. Il avait aussi souvent en la bouche ce passage de saint Bernard : *Qui sacram congregationem relinquunt, et ad vitam sæcularem discedunt, a societate Dei elongantur, atque diaboli domini subjunguntur.* « S'il est vrai, ajou-« tait-il, selon la doctrine des saints Pères, que la voca-« tion en quelque sainte congrégation soit un signe des « plus certains de la prédestination, il s'ensuit, par une « conséquence contraire, que sortir de cette congrégation « en manquant à sa vocation, c'est une marque presque « infaillible de réprobation, et c'est pour ce sujet que « saint Bernard dit : *A societate Dei elongantur atque dia-« boli domini subjunguntur.* Ce qui nous oblige, disait-il, « à être fidèles à celle en laquelle il a plu à Dieu de nous « appeler, et, comme cette fidélité consiste particulière-« ment à en garder tous les règlements, nous devons « avoir un soin extrême de ne les point violer, non pas « même ceux qui paraissent les moins importants, de « peur que, les négligeant, nous ne tombions insensi-« blement dans de plus grands défauts, selon ces paroles « de l'Écriture : *Qui modic spernit, paulatim decidet*[1]. » A quoi il ajoutait ces autres de saint Augustin : *Quod minimum, minimum est, sed in minimo fidelem esse magnum est.*

Lorsque quelque confrère sortait de l'institution pour aller demeurer en un autre maison, le P. Amaury lui disait en l'embrassant : « En quelque emploi que vous « soyez jamais, préférez toujours vos règlements et votre « devoir intérieur à toute autre chose. Soit que vous étu-« diiez, soit que vous enseigniez, ayez plus de confusion

[1] Eccli. xix, 1.

« de n'être pas bon écolier de Jésus-Christ que de Platon « et d'Aristote, parce que, au jour du jugement, on ne « vous demandera pas si vous avez bien lu ou entendu « ces auteurs profanes, mais si vous avez bien pratiqué « ce qui est au Livre de vie, qui est Jésus-Christ Notre-« Seigneur. » Il ne pouvait souffrir que parmi des personnes d'esprit ou de piété on s'entretînt jamais des viandes ou de leurs apprêts. « Le T. R. P. de Condren nous « recommandait sans cesse, disait-il, de ne point man-« quer de nous mortifier en chaque repas de quelque « chose soit en quantité, soit en qualité, disant que les « bêtes se conduisaient par leurs sens et les hommes par « la raison; mais que les chrétiens, et surtout les prê-« tres, doivent se conduire par la vertu et par la reli-« gion. » Si quelqu'un se plaignait qu'une viande était mal apprêtée, aussitôt ce vieillard mortifié le reprenait en disant : « Hélas! nous sommes trop bien : tant de « pauvres gens n'ont pas seulement du pain! Au com-« mencement de la Congrégation, nous n'étions pas si « bien traités : *Filii sanctorum sumus;* souvenons-nous « que nos premiers Pères ont été des saints, et tâchons « de les imiter en nous mortifiant comme eux. »

Ce bon prêtre, après avoir demeuré plusieurs années en la maison de Notre-Dame-des-Vertus[1], auprès de Paris, par dévotion pour la sainte Vierge, qui est honorée en ce lieu d'un culte particulier, étant accablé de vieillesse, tomba malade. Le T. R. P. Général, Abel-Louis

[1] De Lyon, où nous l'avons vu aller en 1648, il avait été occuper la supériorité de Mâcon en 1657, et de Niort en 1665. Mais les missions, qu'il prêchait toujours avec un grand zèle, le firent encore habiter plus ou moins longtemps bien d'autres maisons. C'est en 1673, le 11 septembre, que l'ordre lui vint d'aller aux Vertus diriger le séminaire qui y était établi. (MM. 576, 577, 578, 581, 582.)

de Sainte-Marthe, qui avait pour lui une estime et une affection particulières, n'en fut pas plus tôt averti, qu'il ordonna qu'on l'apportât à Paris en la maison de la rue Saint-Honoré, afin qu'il y fût mieux assisté; mais, quelque soin qu'en prissent les médecins et les infirmiers, son mal augmentant de jour en jour, il demanda les derniers Sacrements, qu'il reçut avec beaucoup de dévotion, et mourut enfin le 27e d'avril de l'année 1676.

Le Père Nicolas Amaury

M.M. 608 — le Conf. Nicolas Amaury, fils de Claude Amaury et de Marie Mantel, clerc du diocèse de Paris et natif de la mesme ville, aagé de 22 ans, a esté receu en la Congrégation en la maison de Paris le 11e jour de septembre de l'année 1633 et y a pris la soutane et la robbe le 17 du même mois 1633

Listes des Assemblées

1641 Amiens
1644 Lyon
1648 Les Ardilliers de Saumur
1651 Lyon
1654 Rouen
1658 Lyon
1661 N.D. des Vertus
1663 S. Paul aux bois
1666 Niort sup
1669 S. Paul aux bois
1672 Marines
1675 N.D. des Vertus
1676 Paris S^t Honoré

Nécrologe — Mort à Paris le 27 avril 1676.

Visites de Lyon — le 27 avril 1644 P. N. Amaury, assistant du sup, ci-devant directeur de l'Institution
Attendu l'infirmité du P. Amaury, nous avons prié le P. Sneut d'accepter le soin de l'Institution, jusqu'à ce que le R.P. Général en ait ordonné autrement et avons supplié le P. Amaury de continuer sa charité près nos frères et prendre soin de leur piété.

10 juillet 1649 P. Nicol. Amaury présent dans la maison de Lyon
9 juillet 1650 id " " "
31 août 1651 id " " "
30 avril 1659 le P. N. Amaury, assistant du supérieur, établi directeur de notre Institution. Nous

(c'est le P. Bourgoing qui visite) avons établi le bon Père Nicolas Amaury directeur de notre Institution aux intentions de le soulager au plus tôt. »

— Visite du 24 Nov. 1659 visite faite par le P. du Breuil :

« Le P. Nicol. Amaury, assistant du Supérieur, a reçu ordre pour aller prêcher l'Avent à N.D. de Troyes : il doit partir dans trois jours. »

— Visite du 4 janvier 1665

le P. N. Amaury présent

M.M. 607, 1 catalogue N 15 = Nicolas Amaury, de Paris, entré à Paris en 1633, prêtre en 1637, mort en 1676.

Registres du Conseil = M.M. 576, 7 = du 24 sept. 1648 ira à Lyon

M.M. 576, 14 = 8 juin 1649 est encore à Lyon

" = 9 août 1652, ira de Lyon à Rumilly, y conférer des affaires de ~~notre~~ établissement avec le P. Trépavin (1)

M.M. 577, 11 = 24 juillet 1653, peut faire un voyage à Paris pour remédier, si besoin est, à l'infirmité de ses yeux.

" 45 = 2 mars 1657, de Mâcon à Chalon pour la régir comme supérieur jusqu'à l'assemblée.

" 46 = 9 mars 1657, demeurera supérieur à Mâcon

" 49 = 1 Nov. 1657, au plus tôt retournera de Lyon à Mâcon où il restera supérieur.

" 66 = 21 mars 1659, aux Vertus y résider.

" 67 = 30 octob. 1659, de Lyon au St Esprit de Troyes y prêcher en l'abbaye N. Dame.

" 70 = 23 mars 1660, de Troyes à Paris après sa prédication du carême pour être directeur de nos confrères.

M.M. 578, 1 .. 1660 chargé de travailler au directoire des séminaires avec le P. de Ste Marthe.

M.M. 580, 9 = 3 juin 1665, de Lyon à Niort supérieur.

M.M. 583, 13 = 13 avril 1668, de Niort à S. Paul aux bois supérieur et curé.

M.M. 584 = 26 avril 1668, aux Essarts, à la mission

M.M. 592 = 2 juillet 1668, à S. Paul, supérieur.

M.M. 593, 59 = 10 juin 1672, de ~~...~~ Paris à Marines y résider.

= 11 sept 1673 directeur au séminaire des Vertus.

(1) Cf Croisollet Histoire de Rumilly t I p. 110

Cloyseault = Ménologe p. 95

Le P. Nicolas Amaury était parisien. Il a eu toute sa vie une candeur et une simplicité qui le rendaient aimable à tout le monde. Il entra dans l'Oratoire le 17 septembre 1633, âgé de 22 ans et reçut la prêtrise le 19 septembre 1637. Il fut employé dans les missions pendant quelques années. Son zèle et sa piété y trouvaient une satisfaction singulière et beaucoup de consolation. Mais il était d'une complexion si délicate et si infirme qu'on fut obligé de l'en retirer. On l'envoya à la maison de l'Institution de Lyon pour y édifier par ses bons exemples et ses saints discours les jeunes confrères - Il y a demeuré en 1644, 1651 et 1658, comme il paraît par les listes des Assemblées de ces années et fit don à cette maison d'une somme de 10.000 #.

Il avait un grand amour pour l'Ecriture Ste et singulièrement pour le Nouveau Testament. A l'exemple de Ste Cécile il le portait toujours sur lui et souvent il le mettait sur son coeur. Il ne le lisait jamais qu'à genoux et la tête découverte et toujours en esprit d'oraison. Il avait aussi une grande dévotion pour les voeux du baptême et une haute estime pour le sacerdoce. Il parlait de l'un et de l'autre d'une manière très relevée et il n'oubliait rien pour en faire connaître aux confrères toutes les saintes et importantes obligations; ce qu'il avait appris du R. P. de Condren. On le tira de Lyon pour le mettre à N. D. des Vertus. Il était presque continuellement en prières devant l'image de la Ste Vierge. Etant tombé malade, on l'apporta à Paris dans la maison de St Honoré afin qu'il y fût mieux assisté; mais, quelques soins qu'en prissent les médecins et les infirmiers, son mal augmentant de jour en jour, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec beaucoup de dévotion, fit une amende honorable à N. S avant que de le recevoir,

le remercia avec beaucoup de ferveur de la grâce qu'il lui avait faite de l'avoir appelé à l'Oratoire, demanda pardon à tous ceux de la Communauté du mauvais exemple qu'il leur avait donné et se recommanda humblement à leurs bonnes prières. Ainsi mourut saintement ce bon prêtre, le 27 d'avril de l'année 1676

Adry : Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle F. fr 25.681) / T. I. p. 23

Nicolas Amaury (Voyez les mss. de l'Institution) Et c'est tout.

Balteau, Barroux : Dict. de biographie française, Paris, Letouzey, 1936, T. II, col. 455 =

Le P. Nicolas Amaury, de l'Oratoire (1611-1676). Il était parisien et étudia à la Sorbonne. Il y fit la connaissance du P. de Bérulle et entra à l'Oratoire soit en 1629, soit en 1633. Il fut envoyé à Raroy (Oise). C'est en cet endroit que commencèrent les conférences ecclésiastiques des curés, qui devinrent si fameuses après l'édification qu'elles avaient donnée à Mgr Dominique Séguier, évêque de Meaux. Le P. Amaury prit part à leurs débuts. D'abord employé dans les missions, il fut envoyé, pour raison de santé, le 28 septembre, à l'Institution de Lyon. Il fut ensuite supérieur à Mâcon en 1657, puis à Niort en 1665 prêchant des missions par intermittences. Le 11 septembre 1673, il fut chargé de la direction du séminaire de M. D. des Vertus. Etant tombé malade, il fut ramené à Paris, sur la demande du supérieur général, le P. Abel Louis de Ste Marthe qui avait pour lui une estime et une affection particulière. Il y mourut en la maison de la rue St Honoré le 27 avril 1676